



## Syndicat CGT Air France

Le Dôme - Bât.5 - 1<sup>er</sup> étage - BP 10201 - 95703 Roissy CDG Cedex  
Tél. : 01 41 56 04 08 / 01 41 56 04 11 Fax : 01 41 56 04 19  
[http :// bncgtairfrance.free.fr](http://bncgtairfrance.free.fr) - Courriel : [bncgtairfrance@free.fr](mailto:bncgtairfrance@free.fr)

N° 52 - Roissy - Octobre 2008

# Charte de l'Alternance à Air France La CGT appose une signature exigeante !

## La formation des personnels, un enjeu de toute première importance pour les salariés

La formation professionnelle est l'objet d'une attention toute particulière de la part de la CGT. C'est un **enjeu crucial** pour l'entreprise et de nombreux salariés. Par ailleurs, la CGT souhaite contribuer à la construction d'une véritable « **Sécurité Sociale Professionnelle** » pour les salariés.

Notre syndicat souhaite faire de la formation continue un « **droit attaché à la personne** » avec l'enjeu de **formation tout au long de la vie**, de qualification, de promotion, de développement des compétences individuelles et collectives.

Très engagé et contributeur actif à la négociation de l'accord sur la formation professionnelle du Personnel au Sol, notre syndicat est **signataire du premier Accord sur la Formation Professionnelle Continue à Air France**, avec des engagements obtenus sur **l'entretien professionnel**, le **DIF** et son utilisation, la **professionnalisation** des personnels, le développement des compétences et sa reconnaissance, le rôle des commissaires formation, leur formation (voir le tract n° 44 sur le site de la CGT Air France).

## La place de l'alternance pour l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi

La Charte concerne **l'apprentissage** (pour les jeunes en formation initiale) et la **professionnalisation** (pour les jeunes demandeurs d'emploi), avec une obligation légale de l'entreprise multipliée par trois (sous peine de pénalité financière pour l'entreprise).

C'est donc un enjeu capital pour l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi, avec à terme un **triplement du taux de l'alternance et donc des moyens engagés par l'entreprise** en la matière, en termes de moyens comme de résultats.

En effet, le quota légal est passé de 1 % à 2 % en 2008, et à 3 % d'obligation pour l'année 2009, avec un réalisé de 0,97 % à Air France pour l'année passée et une pénalité subie pour l'année écoulée qui a atteint 2 millions d'€. **L'alternance va prendre une place grandissante à Air France.**

## L'alternance devient un enjeu au sein de toute l'entreprise

La Charte affirme la volonté d'atteindre l'objectif sur la durée de sa mise en œuvre. Alors que l'alternance concernait en priorité la direction industrielle, elle sera **étendue à toutes les directions opérationnelles** et deviendra un enjeu au sein de la totalité de l'entreprise.

Par ailleurs, avec la **mise en place d'un contrat de professionnalisation pour le Personnel Navigant Commercial** (en lien avec la mise en place du CFS qui remplace le CSS comme certificat nécessaire à l'accès au métier), l'entreprise entend déjà doubler le volume actuel d'alternance.

L'enjeu de l'alternance porte sur l'insertion, la qualification et les nouvelles compétences utiles pour compenser les départs en retraite. La CGT continue ainsi à manifester son engagement pour **le développement et le maintien de l'emploi**.

## Conjuguer l'embauche des alternants et la professionnalisation des salariés

La négociation a permis, en premier lieu, de corriger un recul portant sur le taux d'embauches des personnes en contrat d'apprentissage. La direction voulait le ramener à 70 %. Dans le texte final qui nous est proposé, ce taux est revenu à **80 % d'embauches minimum pour les apprentis**.

Un autre point de débat, pour la CGT, a été d'obtenir des engagements sur le fait que l'alternance concernerait aussi **les personnels Air France en quête de qualification**, à travers les périodes de professionnalisation. Nous avons pointé l'enjeu de reconnaissance.

C'était déjà le sens de notre engagement sur le texte d'accord sur la formation professionnelle. Monsieur Colin nous a précisé, au dernier Comité Central d'Entreprise, que ce thème serait l'objet d'un accord supplémentaire avec **l'ouverture d'une négociation sur l'emploi des seniors en 2009**.

## L'engagement dans la négociation sur la question de la rémunération des stagiaires

Par ailleurs, notre organisation syndicale a obtenu **une évolution importante sur la rédaction d'un passage de la charte** concernant la rémunération des stagiaires.

En matière d'apprentissage, cette rémunération obéit à des règles nationales. En matière de professionnalisation, l'accord permet d'aller au-delà. Un **souci d'équité et d'accord avec les emplois visés** fait aussi l'objet d'un passage de la charte.

Nous avons été particulièrement **catégoriques et clairs sur notre refus de tout abus** en matière d'utilisation de l'alternance qui pourrait être constaté au sein de l'entreprise. Nous avons souligné que nous n'accordions **aucun chèque en blanc à la direction en la matière**.

## De nombreux points à suivre et à développer

Par ailleurs, nous avons eu l'occasion d'évoquer les questions de l'alternance en **province**, du besoin de **correspondants** de l'alternance, du **tutorat** et de ses conditions d'exercice. Autant de questions sur lesquelles nous entendons obtenir une mise en œuvre responsable. Sur tous les sujets évoqués, nous serons particulièrement vigilants sur les conditions de mise en œuvre de cet accord.

**Pour la défense de mes droits  
Pour mes revendications**

**Je me syndique**



Gagner  
C'est possible

NOM : .....Prénom : .....

Service : ..... Profession : .....

Contact téléphonique : ..... Courriel : .....

Bulletin à renvoyer par courrier service à votre Section Syndicale CGT ou au Bureau National CGT Air France  
Roissy Dôme 5 - 1<sup>er</sup> étage - Tél : 01.41.56.04.08 - Courriel : bncgtairfrance@free.fr